



# FLASH

n° 184

Septembre 2020

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et à leurs membres, ainsi que ceux de la section des membres individuels

EDITO

**B**onjour à tous, la rentrée se précise avec toujours cette pandémie qui ne veut pas nous lâcher, respectons les conseils de prudence du gouvernement c'est la seule et plus importante attitude que nous pouvons avoir pour nous protéger.

Ces événements inattendus ont créé des ruptures avec notre façon de fonctionner, nous obligeant à repenser nos actions et notre organisation ; nous sommes, à ce moment, interrogatifs sur l'avenir dans ce monde changeant. Cependant pour nous une seule chose ne changera pas, nous ne baisserons jamais la garde face à ce dogme qui veut la destruction de la majorité des seuils de moulins.

Début octobre la D.E.B. nous propose une nouvelle réunion par visioconférence ; nous la préparons avec les autres fédérations.

La campagne de presse est passée, il est encore temps pour ceux qui ne l'ont pas fait de rencontrer les parlementaires de leur secteur pour surfer sur cette vague bienvenue, merci encore à Jean Pinchon et à la bonne fortune qu'il faut aller chercher en étant présents sur le terrain.

Le congrès 2020 en Anjou ayant été reporté en 2021, l'assemblée générale ordinaire de la FFAM n'a pu avoir lieu, les circonstances nous imposent de l'organiser par internet, comme le font toutes les grandes fédérations, **elle aura lieu le 20 octobre 2020.**

Avec Stéphan Durand notre spécialiste web nous avons organisé le déroulement de cette AG ; vous recevrez par internet les différents documents soumis au vote, vous renverrez le bulletin de participation en précisant l'adresse mail des votants, **le vote sera possible pendant 72 heures à compter du 20 octobre.** Les résultats vous seront communiqués rapidement après cette date.

Le Salon International du Patrimoine Culturel aura bien lieu les 28-29-30 et 31 octobre, les administrateurs sont souhaités sur le stand pour promouvoir nos actions ; c'est une occasion de rencontrer la ministre de la culture, de nombreuses personnalités influentes et tout le public attiré par le patrimoine dont celui des moulins.

## SOMMAIRE

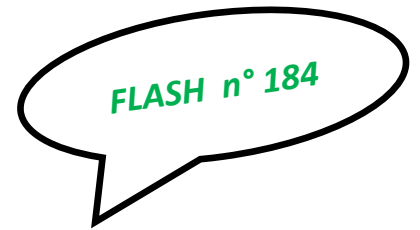
- ◆ *Edito*
- ◆ *Billet d'humeur - Roland Paumelle*
- ◆ *Les Moulins et l'Europe  
Rencontre avec Dirk Vansintjan, co-fondateur d'Eco-power - Elodie Denizart*
- ◆ *Agenda*
- ◆ *Vos Animations*
- ◆ *En librairie*
- ◆ *En bref*

Alain Forsans



## BILLET D'HUMEUR

Roland Paumelle



### *La continuité écologique ou La vie continue sur terre et dans l'eau*

C'est chez nous à Eu en Seine-Maritime qu'une petite équipe du CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) devenu AFB a travaillé depuis 1983 à créer les documents sur la libre circulation des poissons migrateurs future loi (L432/6). Cependant, il ne fallait pas oublier dès l'origine de prendre en compte plus de 2 000 ans d'histoire de l'aménagement des rivières.

A l'origine les rivières étaient sauvages en fond de vallée, entourées de marais et de marécages mêmes insalubres (30 à 40 morts du paludisme par an encore en 1850 sur la région de Paluel).

Pour assainir tous ces marais et marécages nos seuils sur les cours d'eau ont été mis en place au fur et à mesure du temps, grâce aux aménagements de chaussées ou de déplacement du lit mineur devenu de ce fait étagé.

L'urbanisation a aussi profité de ces aménagements pour s'installer au plus près de l'eau ; la présence des hommes de plus en plus nombreux, puis les transformations de l'agriculture et l'urbanisation ont contribué à dégrader la qualité de l'eau. Nous avons été alertés par des tracts et guides méthodologiques publicitaires créés pour le rétablissement de la libre circulation des migrateurs.

Tout d'abord, voyons la vie en continu sur la couche fertile de la terre Il y avait une vie des vers de terre pouvant aller de 1 à 4 tonnes à l'hectare assurant les fonctions écologiques et drainantes nécessaires au rechargement des nappes.

Pour nos rivières les couches des sédiments en fond du lit mineur doivent rester fertiles pour contribuer à la préparation de la vie dans l'eau ; maintenant elles sont colmatées et calcifiées par les coulées de boues et les rejets en rivières d'installations d'épurations sanitaires et autres, pas suffisamment performantes.

Les mouches de Mai qui sortaient du fond de la rivière ont quasiment disparu L'entretien des rivières n'est plus réalisé, il est soumis à une autorisation de l'administration mais souvent accordée qu'en cas de dangers d'inondations.

Les barrages ceux qui sont très hauts contribuent au blocage de la circulation des migrateurs, mais ils ont aussi une valeur économique reconnue ; sur ces tronçons il n'y a pas de classement piscicole de rivière.

Nos moulins ont avant tout un rôle de régulateur de l'eau grâce à un étagement savant réalisé au fil du temps depuis plus de 2000 ans. Ils ont un énorme avantage d'avoir des vannes qui assurent la continuité du fond de la rivière et de sa vie aquatique ; donc déjà mieux équipés depuis toujours qu'avec une échelle à poissons rarement performante .

Au moment où l'eau devient si précieuse la volonté administrative de casser nos seuils soulève des réactions compréhensives.



Les remembrements ont fait disparaître mares, haies et talus souvent remplacés par des cultures industrielles et utilisant du matériel lourd.

La vie de nos vers infatigables travailleurs s'est réduite d'environ 90% .

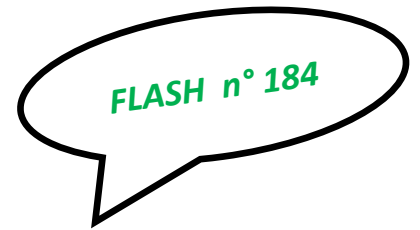
Les terres de culture avec la production des maïs, des pommes de terre et autres sont devenues d'une finesse telle qu'elles n'absorbent plus l'eau et génèrent d'importantes coulées de boues.

La vie des oiseaux et des insectes a très fortement diminuée.



## BILLET D'HUMEUR

Roland Paumelle



Notre propriété est privée et nous devons garder notre droit de propriété ainsi que nos droits d'eau inaliénables et continuer à manipuler nos vannes.

Les pêcheurs venus à mon secours après toutes les attaques administratives concernant l'usage de mon moulin, m'ont appris que ce n'est pas nous avec nos moulins qui participent à la perte de la vie aquatique des rivières, bien au contraire ; c'est ceux qui dirigent en haut lieu en suivant les bases élaborées par le CSP ; leurs techniciens sont devenus chargés de mission dans l'étagement administratif .

Encore plus chez nous, les services préfectoraux autorisent très souvent les travaux sans enquête publique et avec des études d'incidences volontairement minimalistes. On remet en cause l'histoire sur simple déclaration.

En effet la casse d'un ancien site de moulin devenu une pisciculture en amont de notre moulin a provoqué un refus de paiement EDF pour production anormale en période d'étiage. C'était le résultat d'un surplus d'eau, suite à l'abaissement de la nappe d'accompagnement qui était équilibrée.

Beaucoup d'endroits en France où les ouvrages ont été enlevés et avec l'ajout du réchauffement climatique, il n'y a plus en période d'étiage suffisamment d'eau pour assurer la survie des poissons et l'alimentation des puits environnants.

Nos seuils ont aussi une fonction essentielle du fait qu'ils sont plus élevés que le lit majeur resté plus bas, ce sont eux qui

servent à assurer les débordements amonts nécessaires à la reconnexion du lit mineur avec le lit majeur qui restera toujours l'évacuateur des crues ; alors que si on efface les seuils, ceux-ci deviennent de vrais toboggans ne permettant plus au lit majeur de stocker et d'absorber l'eau avant de finir par évacuer les crues.

Dans les zones urbanisées, il ne faut surtout pas accepter de détruire les ouvrages car la vitesse accélérée de l'eau va avec le temps détruire les fondations des constructions ; c'est complètement fou.

On voit régulièrement les arrivées massives d'eau en basse vallée traverser les villes et créer tous les désastres d'inondations aujourd'hui amplifiés aussi par le changement climatique.

Pour résumer respectons les sections de hauteurs et de largeurs d'écoulement, gardons nos ouvrages en bon état, faisons fonctionner nos vannes et n'oublions pas qu'il y a eu beaucoup de sachants qui ont partagé et étudié ce qu'il était nécessaire de faire avant nous.

**Roland Paumelle**  
**Moulin Sainte Catherine**

***S'il t'advient de traiter de l'eau consulte d'abord l'expérience,  
ensuite la raison.***

***D'une chose légère peut naître un grand désastre.***

***Léonard de Vinci***

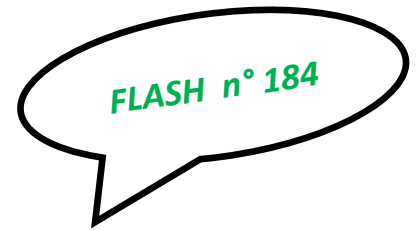


# LES MOULINS

# ET

# L'EUROPE

## Elodie Denizart



Site de Rotselaar



### Rencontre avec Dirk Vansintjan, co-fondateur d'Ecopower, et président de la fédération européenne des coopératives d'énergies citoyennes REScoop.eu



J'ai eu la chance de rencontrer Dirk Vansintjan à la fin du mois d'août sur le magnifique site du Moulin de Rotselaar, non loin de Leuven en Flandre belge. C'est ce lieu qu'il a expressément choisi il y a une trentaine d'années pour s'installer avec plusieurs familles, et qui est devenu depuis, un lieu emblématique du développement des communautés d'énergies renouvelables.

Sans même évoquer la réhabilitation de cette ancienne minoterie impressionnante, le projet précurseur d'habitat participatif, et la remise en route d'une turbine (75kW de puissance installée pour une production annuelle de 500 MWh) financée grâce aux kWh revendus au réseau, c'est l'objectif plus global de **maîtrise des énergies renouvelables** et de leur appropriation citoyenne qui sous-tend le développement de ce site. Le vent, l'eau, le soleil, ou la biomasse, étant considérée comme un bien commun à mettre à disposition des habitants, d'autant plus que les certificats « verts » font bien partie de la facture énergétique des consommateurs base tension !

Dès les années 1990, Dirk crée Ecopower, la plus grande coopérative d'énergie durable de Belgique et l'une des plus importantes d'Europe, avec aujourd'hui près de 60.000 membres, puis il élargit la réflexion et le mouvement jusqu'à créer un réseau « parapluie » **REScoop.eu**, la fédération européenne des coopératives citoyennes d'énergies renouvelables.

Le mot d'ordre d'Ecopower, puis de REScoop.eu, est **l'efficacité énergétique**: les membres sont sensibilisés dès leur adhésion à des modes de consommation plus sobres et les chiffres s'en ressentent : « nos membres consomment moins d'énergie année après année : une moyenne de 1680 kWh par an, alors que la moyenne en Flandre est le double. »

Par ailleurs, la revitalisation des zones rurales est très souvent le pendant des activités de ces coopératives citoyennes.

Aujourd'hui REScoop.eu rassemble **1.500 coopératives** d'énergie citoyenne, représentant **plus d'un million de citoyens européens**.

Son bureau est composé notamment d'Ecopower (Belgique) et d'Enercoop pour la France, mais également de leurs équivalents pour les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni et la Croatie.

L'équipe comprend une dizaine de personnes et **des groupes de travail** s'articulent autour de sujets politiques et techniques, toujours traités à l'aune de coopérations européennes : la défense des intérêts des communautés d'énergies renouvelables, la flexibilité (gestion intelligente des réseaux), la mobilité électrique, et la rénovation énergétique menée par les habitants.

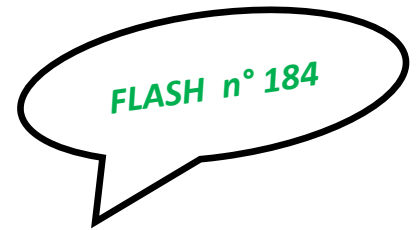


LES MOULINS

ET

L'EUROPE

*Elodie Denizart*



Pour ce qui nous intéresse, ses membres français peuvent être des fédérations comme Energie Partagée ou des membres individuels, tels qu'Enercoop, I-ENER, Jurascic, ou Mobicoop.

J'ai pu par exemple trouver au sein d'Enercoop, le projet répertorié du **Moulin de Pontséricourt** (Hauts-de-France / Aisne) qui produit pour Enercoop depuis 2013, avec une puissance de 90kW, pour une production annuelle de 185 MWh par an.

Parmi les projets européens que nous avons pu évoquer, et qui sont menés par l'équipe de REScoop.eu :

le **projet Interreg ECCO** (2017-2021) – dans lequel des agriculteurs et des voisins coopèrent sur la petite hydro électricité au Pays de Galles :

<http://www.thegreenvalleys.org/our-projects/ecco-energy-community-cooperatives/>

Vous pouvez trouver des informations en français sur le site d'un des partenaires « Energies Citoyennes en Pays de Vilaine » <https://epv.enr-citoyennes.fr/projet-territoire/projet-interreg/>

Par ailleurs REScoop.eu a également inspiré une partie des outils développés par le projet RESTOR-Hydro (évoqué dans le dernier Flash), notamment sur le montage juridique et financier du modèle coopératif.

Ce type d'acteur « tête de réseau » au niveau européen est donc clé pour le développement de la petite hydro-électricité en France et en Europe, dans son modèle coopératif. Son expertise dans le montage financier et juridique de coopératives d'énergie citoyenne, mais aussi dans l'articulation entre les différents usages de fonds et subventions européennes est à saluer.

**Si vous souhaitez plus d'information sur le moulin de Rotselaar (vous en trouverez beaucoup en néerlandais) ou sur REScoop.eu (vous en trouverez également beaucoup, souvent en anglais), n'hésitez pas à m'envoyer un email ! (elodie.denizart@yahoo.fr)**



# Agenda

Vendredi 15 au lundi 18 mai  
2020



**REPORTÉ**

*Congrès FFAM en Anjou*

Samedi 27 et dimanche 28 juin 2020



**REPORTÉ**

*Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins*

Mercredi 28 au samedi 31 octobre



**REPORTÉ**

*Salon International du Patrimoine Culturel*

**NOS REUNIONS**

**BUREAU**

*samedi 17 octobre*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Samedi 5 décembre*

**Nous venons d'apprendre que le Salon International du Patrimoine Culturel, prévu du 28 au 31 octobre 2020 a été annulé. Il sera reporté en 2021.**

**« Ateliers d'Art de France portait de grands espoirs en cette édition et remercie chaleureusement les 315 exposants et partenaires qui avaient confirmé leur présence et manifesté leur soutien à ce grand rendez-vous annuel du Patrimoine.**

**En dépit de cette annulation du salon dans sa version physique, nous réfléchissons d'ores et déjà à des formes alternatives de valorisation des savoir-faire, autour d'un rendez-vous digital des acteurs du Patrimoine cet automne.**

**Nous sommes déjà impatients de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions au Carrousel du Louvre du 28 au 31 octobre 2021 »**

**Aude Tahon**

**Présidente du Salon International du Patrimoine Culturel**

**Présidente d'Ateliers d'Art de France**



## Vos Animations

L'Association de sauvegarde des Moulins d'Anjou, représentée par son président Daniel Fournier, a proposé depuis le mois d'août un concours de photos, peintures et dessins intitulé *A la découverte de nos moulins*. Les 12 et 13 septembre, l'exposition des œuvres retenues s'est déroulée dans la salle du Tertre de la mairie de Brissac. 380 personnes en déposant leur bulletin de vote ont désigné les heureux vainqueurs. L'occasion aussi de rendre hommage à Jacques Meugé, décédé en décembre dernier, en présentant une dizaine de maquettes qu'il a réalisées expliquant le fonctionnement des différents types de moulins. Une exposition ludique et pédagogique. Une parfaite réussite.



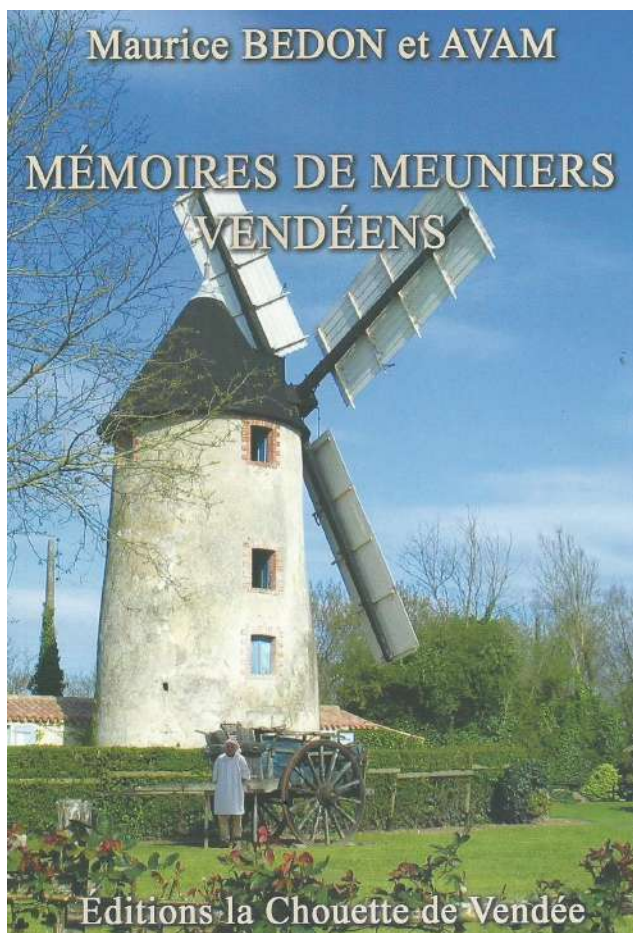
- 1<sup>er</sup> prix :** Monsieur Poitou de Saint-Lambert-la-Potherie  
**2<sup>e</sup> prix :** Madame Simionato de Laval  
**3<sup>e</sup> prix :** Monsieur Grellier de Bellevigne-en-Layon

**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

**Par contre, n'attendez pas le dernier moment.**



**En librairie**



**A consommer sans  
modération !!!**

**Pour toute commande,  
n'hésitez pas à prendre  
contact par mail avec  
Robert Birot  
[robert.birot@sfr.fr](mailto:robert.birot@sfr.fr)**



Après des années d'abandon, on voit de nos jours des particuliers, des associations ou des collectivités, restaurer des vestiges de moulins pour les faire fonctionner dans un objectif touristique, et retrouver de cette manière les aspects de la vie courante des anciens meuniers. Ils replacent ainsi les moulins au sein de la vie de la communauté.

Toutefois, la protection du patrimoine historique ce n'est pas seulement la restauration architecturale des bâtiments mais aussi la préservation de la Mémoire des derniers acteurs de la vie de ces édifices. C'est désormais une préoccupation chez des associations liées à la meunerie car il est grand temps pendant que les derniers meuniers (détenteurs de cette Mémoire vivante) vivent encore parmi nous.

C'est précisément dans l'objectif de préserver la mémoire vivante détenue par les derniers meuniers qu'a été préparé cet ouvrage. L'essentiel de ce dernier est donc composé par les différents entretiens organisés en compagnie d'anciens meuniers.

M.B



Éditions la Chouette de Vendée  
Ghislaine HERBRETEAU-GERBAUD  
8 rue des Plantes  
85110 Chantonnay  
[www.la-chouette-de-vendee.fr](http://www.la-chouette-de-vendee.fr)



**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.)  
n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**





En bref

## Rappel

Notre assemblée générale se déroulera le 20 octobre 2020, par voie électronique.

En cas de difficultés pour participer au vote, n'hésitez pas à prendre contact avec

Stéphan Durand 06 82 34 70 98

La Route des Moulins

La Route des Moulins

**Vous avez pour un outil de communication à votre disposition sur notre site internet :**  
**La Route des Moulins. Un petit questionnaire est à remplir et à retourner à**  
**Stéphan Durand, responsable des SMI.**

Il vous suffit, après avoir indiqué le nom d'usage du moulin, son adresse, le nom du propriétaire, téléphone et site web, de faire une description actuelle du moulin, sa description historique, s'il est visitable et surtout d'envoyer des photos.

**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

**Par contre, n'attendez pas le dernier moment.**